



Pantin, le 18 novembre 2024

QUARTIER DES COURTILIÈRES

Abattage de deux platanes avenue Aimé Césaire et place François Mitterrand pour lutter contre la maladie du chancre coloré

Madame, Monsieur,

Le chancre coloré est une maladie fongique causée par un champignon, le *Ceratocystis platani*, qui affecte exclusivement les platanes. Elle est sans danger pour les êtres humains, les animaux et les autres végétaux. Le champignon pénètre dans l'arbre à travers des blessures (causées par des outils de taille, des chocs ou des travaux) et se propage rapidement à travers les tissus. À ce jour, aucun traitement curatif n'existe. Un arbre infecté meurt généralement en 2 à 6 mois et représente alors un danger pour la sécurité publique en raison du risque de chute.

Dans le cadre du plan de surveillance renforcée vis-à-vis de la maladie du chancre coloré du platane, présent en Île-de-France depuis 2019, une inspection des platanes des espaces publics de Pantin a été réalisée en septembre dernier par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles Île-de-France (FREDON). La présence de *Ceratocystis platani*, agent de chancre coloré, a été confirmée suite à une analyse sur un platane situé place François Mitterrand dans votre quartier, à Pantin.

Conformément aux mesures définies par l'arrêté national du 22 décembre 2015, l'abattage, le dessouchage et l'élimination de tous les platanes situés dans un rayon de 35 mètres autour de l'arbre contaminé sont obligatoires. Dans ce périmètre un arbre supplémentaire est concerné, avenue Aimé Césaire.

La mise en œuvre de ces mesures se fait en concertation entre le gestionnaire du patrimoine arboré de la commune et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF). Cette opération d'abattage doit s'effectuer par la ville de Pantin, sous le contrôle de la DRIAAF, dans des conditions strictes, limitant tout risque de dissémination. Cette opération aura lieu entre le 25 et le 29 novembre 2024. D'autres espèces d'arbres pourront être replantés ultérieurement.

Le pôle des Espaces verts, reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 49 15 41 77 ou au 01 49 15 40 39.

Je vous remercie de votre compréhension et vous assure que toutes les mesures seront prises pour garantir la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par ces travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mirjam Rudin

Adjointe au maire, déléguée à la Nature en ville,
aux Déplacements, aux Espaces publics
et aux Espaces verts